

Carte nationale d'identité d'un mineur : en cas de perte ou de vol

Pièces à fournir

Présence obligatoire de l'enfant (quelque soit son âge) lors du dépôt et prise d'empreintes à partir de 13 ans

	Si la carte perdue ou volée était valide ou périmée depuis moins de 2 ans	Si la carte perdue était ou volée périmée depuis plus de 2 ans
Photos	2 photos d'identité identiques et conformes aux normes	2 photos d'identité identiques et conformes aux normes
Domicile	Justificatif de domicile : original + photocopie	Justificatif de domicile : original + photocopie
Pièce d'identité du parent	Pièce d'identité du parent demandeur : original + photocopie	Pièce d'identité du parent demandeur : original + photocopie
Déclaration de perte ou de vol	Déclaration de perte : à remplir sur place ou en utilisant le formulaire cerfa n°14011*01 ou en utilisant votre compte mon.service-public.fr Déclaration de vol : original + photocopie	Déclaration de perte : à remplir sur place ou en utilisant le formulaire cerfa n°14011*01 ou en utilisant votre compte mon.service-public.fr Déclaration de vol : original + photocopie
Timbres fiscaux	25 € en timbre fiscal	25 € en timbre fiscal
Document d'identité	—	Passeport biométrique ou électronique de l'enfant valide ou périmé depuis moins de 5 ans : original + photocopie
État civil		Si l'enfant ne possède pas de passeport récent : Acte de naissance de l'enfant daté de moins de 3 mois (extrait avec filiation ou copie intégrale) : original
Nationalité française		Si le justificatif d'état civil ne permet pas de prouver la nationalité : un justificatif de nationalité française : original + photocopie

À savoir : si vous souhaitez que l'enfant utilise un nom d'usage (double-nom), d'autres documents peuvent être réclamés pour justifier l'utilisation du nom de l'autre parent.